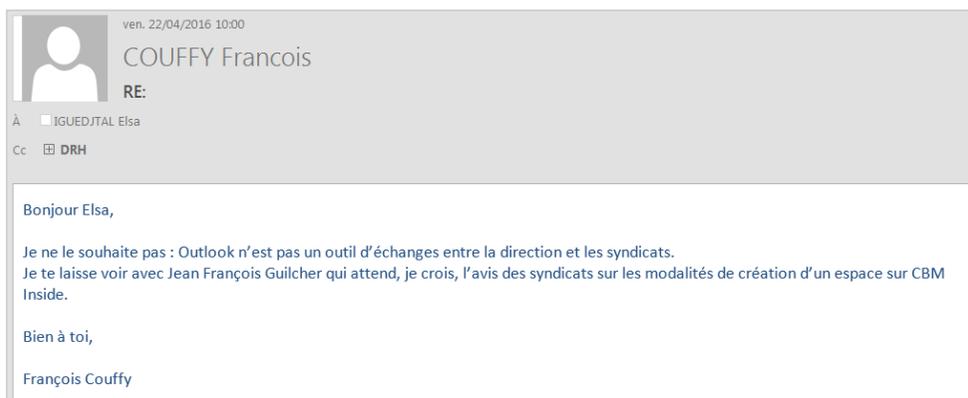


Info-intox ? Le point réel des négociations !

Le 21 avril, par la plume du président du directoire, la section Info'Com-CGT était directement visée et accusée de faire de l'INTOX auprès des salariés. Il faut croire que notre action syndicale dérange puisque la direction tente aujourd'hui l'intimidation (voire l'humiliation) à l'encontre de ses représentants et adhérents.

QUAND LA DIRECTION CHOISIT LA CENSURE ET RENIE LA DÉMOCRATIE



A la suite de ce mail, nous avons essayé le refus d'un droit de réponse. La direction choisit donc de décrédibiliser l'action syndicale et de la museler plutôt que de la combattre sur le plan des idées. A cette attitude, on ne peut que déplorer le chantage fait autour de la suppression d'une affiche visant à dénoncer les violences policières dans les manifestations

#LoiTravailNonMerci (contrevenant à l'article L. 2142-5 du Code du travail).

Par ailleurs, nous dénonçons une nouvelle fois le peu de considération de la direction envers les institutions représentatives du personnel (et les salariés) qui sont souvent informés en dernier (ici les salariés de SPIR étaient déjà informé

le 6 avril quand nous l'avons été le 18) parfois à la limite des règles d'usage (information-consultation lors du même CE, ne laissant aucun délai de réflexion aux élus ; sans citer le cas de l'arrêt du Centre des essais où le CE a eu lieu après l'alerte levée par la section...).

D'autre part, il est nécessaire de rappeler que la section syndicale Info'Com-CGT n'a pas d'élu au CE (ce qui explique l'unanimité du CE sur la

vente à Axel Springer). Le sous-entendu de la direction sur le sujet laisse croire que ce n'est pas notre section qui fait de l'intox. En effet, nous sommes positionnés par motion contre ce rachat demandant des garanties en terme d'emploi, d'activités, d'investissement... et souhaitant que les élus réclament une expertise. Nos motions restent d'ailleurs sans réponse (sauf concernant la loi Travail, la direction s'étant engagée à respecter la loi, ce qui ne laisse présager rien de bon).

UN SMS OBJET DE TOUS LES FANTASMES

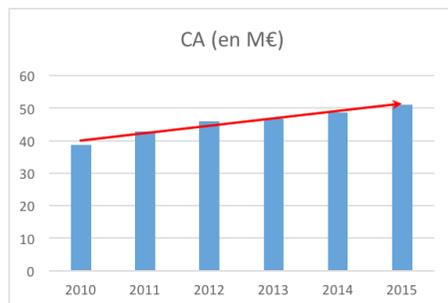
Rappel : la mission d'Info'Com-CGT est de défendre TOUS les salariés de l'entreprise. Or, du fait de leur présence sur le terrain, d'un intranet Iris vétuste et compliqué, et d'un Réseau Social d'Entreprise encore inaccessible pour les

syndicats jusqu'au 22 avril, les commerciaux terrain n'ont que peu – voire pas – de contact avec leurs élus. Ce SMS, qui n'a rien de mystique, avait pour objet de donner le même niveau d'information à tous les salariés de CarBoat Media.

LES EXCELLENTS RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE

Nous ne nions pas la bonne santé financière de l'entreprise. Des résultats qui sont à l'image de l'engagement de chacun d'entre nous et c'est ce juste partage de la richesse produite que nous revendiquons !

Depuis 2010, le chiffre d'affaires (CA) a progressé de près de 32 % ; la valeur ajoutée a grimpé de plus de 10 % alors que dans la même période les salaires ont en moyenne à peine progressé de 5,5 %. Pourtant, nombre d'entre nous n'ont pas vu encore cette année leur salaire progresser, en 2014 : le rapport d'expertise demandé par le CE, révélait déjà que 35 % des salariés avaient connu une baisse de leur revenu brut annuel quand 18 % des salariés connaissaient une progression d'au moins 15 %. Dans certains services (Call center, Régie et FDV), de grandes disparités peuvent s'expliquer par une part variable importante dans leur revenu. Cependant, on note dans certains services où la moyenne avoisine pourtant + 2 % dans fortes disparités (allant de - 18 % à + 18 %), le CODIR enregistre lui la plus forte augmentation avec une moyenne à + 7 % .



Ce qu'il faut en retenir : les augmentations à CBM reposent sur les épaules des managers à qui sont fournies des enveloppes plutôt faibles (2 à 2,5 % par service), à eux de faire un « arbitrage »...

Nous contribuons tous au résultat et nous considérons que nous devrions tous en bénéficier, c'est pour cela que nous avons porté en NAO la revendication d'augmentation généralisée de salaire de 10 %, revendication rejetée par la direction qui s'est seulement engagée à « étudier » les dossiers des salariés n'ayant pas été augmentés depuis plus de 3 ans !

AXEL SPRINGER : UN ACTIONNAIRE QUI VOUS VEUT DU BIEN

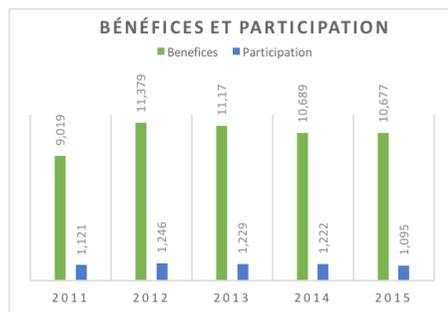
En 2014, lors du premier acte d'achat, nous demandions déjà la signature d'un accord tripartite pour obtenir des engagements fermes sur les emplois, les garanties sociales, l'avenir de CBM. Notre position faut-il le rappeler n'a pas pour but de se positionner pour ou contre un éventuel

actionnaire, seulement de défendre au mieux les intérêts de tous les salariés. Ainsi, si l'actionnaire majoritaire n'a que de bonnes intentions à notre égard, pourquoi ne pas signer cet accord tripartite ? A-t-il peur à terme de trahir le contrat moral qu'il passerait alors avec les organisations syndicales ?

LE CALCUL « COMPLEXE » DE LA PARTICIPATION

Le calcul légal de la participation (formule basée sur les bénéfices avant impôts, les capitaux propres, les salaires et la valeur ajoutée), même s'il a ses particularités, n'est pas si sorcier à condition d'avoir les éléments du calcul en main.

Le problème qui se pose aujourd'hui c'est que notre participation fait les frais des choix de l'actionnaire. En effet, le CRM sélectionné par SPIR, SAP, a été abandonné en 2014 et l'amortissement qui devait courir jusqu'en 2016 a été soldé en 2015. Dans le même temps, Axel Springer (AS), lors du rachat, a choisi de nous imposer l'utilisation de SAGE. Si on peut se féliciter d'avoir un outil plus adapté à nos besoins, on ne peut que regretter que ces 2 choix, œuvres de nos 2 actionnaires successifs, n'aient pas à assumer ces choix.



Et ce d'autant que ces dernières années les actionnaires se sont toujours fait verser l'intégralité des bénéfices, à l'exception de cette année. Malgré tout, pendant que nous nous partagerons 1 094 973 € (contre 1,222 millions en 2014), il se gaveront de 8 542 000 €...

ARRÊT D'ACTIVITÉ, FUSION DE SERVICE

Le second acte qui lève des inquiétudes, c'est la façon de gérer les activités et Business-Unit (BU).

Sur la fermeture de LCDE, la direction nous présentait du jour au lendemain une activité déficitaire, ignorant volontairement les produits additionnels ramenant du chiffre d'affaires et rendant l'activité bénéficiaire. Un peu comme si un fleuriste ne faisait sa comptabilité que sur sa vente de fleurs sans inclure les graines et les pots... De plus, après 3 ans d'activité, on peut regretter que la direction ait choisi de sabrer ce site phare de la Régie d'autant que

la maturité du site aurait permis d'augmenter le tarif des leads.

Autre pan de décision, contre laquelle le CE s'est d'ailleurs positionnée en mars dernier, la BU Annonce Bateau migrée à la Direction Nationale des Ventes et donc rétrogradée au statut de Direction Régionale, bien que les commerciaux ne soient pas aussi nombreux pour couvrir l'ensemble du territoire et que le marché du bateau ne soit pas le même que l'auto. Objectif affiché : « rationaliser les coûts » pour une entreprise qui dégage 35 % de marge on se demande quelle sera l'étape suivante ?

NOS PRÉCONISATIONS ET REVENDEICATIONS

DROIT SYNDICAL

- Panneaux syndicaux pour chaque section syndicale comme le prévoit l'article L.2142-3 du code du travail
- Mise à disposition d'un local syndical en accord avec l'article L 2142-8 du Code du Travail)

- Négociation d'un accord donnant l'accès à CBM'Inside : la section Info'Com-CGT a l'initiative de cette demande se félicite que depuis le 22 avril chaque section syndicale ait désormais un accès à CBM'Inside pour y poster les publications syndicales.

NÉGOCIATION ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO)

Augmentation collective de 10%	REFUS
Augmentation de la valeur faciale des Tickets Restaurants (TR) à 10€	Valeur faciale portée à 9€ dès avril
Prise en charge des TR à plus de 50%	A l'étude
Augmentation du budget des œuvres sociales	A l'étude
Revalorisation des astreintes	A l'étude
Prime exceptionnelle comme en 2013	REFUS
Meilleure prise en charge de la mutuelle	REFUS

REVENTE À AXEL SPRINGER

- La négociation d'un accord tripartite entre l'actuel actionnaire (Spir Communication), le repreneur (Axel Springer) et les organisations syndicales de Car&Boat Media. Objectif : Obtenir des engagements fermes sur les emplois, les garanties sociales (contrat de travail, accords collectifs, usages, us et coutumes, budget des oeuvres sociales du CE...).
- Un plan d'investissements clair et une stratégie d'entreprise définissant le périmètre des activités et des engagements sur les projets à venir pour Car&Boat Media.

- Une assurance que les millions d'euros obtenus serviront à des investissements d'avenir et à des plans de formation pour accompagner les salariés vers les métiers de demain.
- Des garanties que les actionnaires ne toucheront pas 1 centime d'euro de dividendes tant que Spir est en difficultés...

Ce que nous souhaitons désormais c'est que la direction accède à nos demandes et calme nos inquiétudes, qu'elle soit à l'écoute des solutions qui peuvent émaner des services en difficultés et qu'elle réponde au plus vite à nos interrogations.

POUR RENFORCER NOS DROITS ET AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE, JE ME SYNDIQUE À INFO'COM-CGT !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel :



Renvoyer à : Info'Com-CGT
4, rue Guyton-de-Morveau, Paris 13^e